

# La Rochelle :

## relaxe pour les quatre otages du Medef !

Le 30 mars dernier, 8 000 manifestants, venus de toute la France, se sont rassemblés à La Rochelle pour exiger la relaxe des quatre militants de la CGT (trois de l'Équipement et un des services communaux de La Rochelle) injustement accusés d'avoir incendié le siège local du Medef, le 5 juin 2003, lors d'une manifestation contre la loi sur les retraites<sup>1</sup>. Il est à noter que deux des camarades seulement ont pu participer à la manifestation avant de se rendre à l'audience du Tribunal correctionnel, le contrôle judiciaire exercé depuis trois ans sur les deux autres étant toujours maintenu...

Deux jours après les manifestations imposantes du 28 mars pour le retrait du CPE et un véritable dialogue social dans ce pays, ce nouveau succès de mobilisation montre combien les salariés refusent la politique du fait accompli et la criminalisation de l'action collective. Dans le cortège se trouvaient mêlés de nombreux agents de l'Équipement venus d'un peu partout (Bretagne, Oise, Somme, Eure, Seine Saint Denis, Alpes de Haute Provence,...), des militants CGT venus de toute l'Aquitaine et Poitou-Charentes, mais aussi des lycéens et étudiants mobilisés contre le CPE qui faisaient le lien entre l'injustice sociale de la précarité et une justice de classe porteuse de répression syndicale.

La CGT a rappelé, à l'occasion de la manifestation, qu'elle ne se laisserait pas détourner de son objectif, défendre les revendications et appeler les salariés à agir pour les obtenir. C'est le sens d'un message de Bernard Thibault – dont la venue à La Rochelle, initialement prévue, a été empêchée par l'actualité sociale – qui a été lu au début de la manifestation.

Lors du procès, la démonstration a été faite par la défense que le dossier était vide. Le procureur de la République a cependant demandé une peine de six mois de prison avec sursis. L'avocat du Medef a, pour sa part, demandé une indemnisation pour les dégâts constatés d'un montant de 1,740 millions d'euros, soit plus de cent ans de SMIC...

Depuis les premiers jours de l'affaire, les droits de nos camarades sont bafoués : dès le lendemain de l'incendie, le Medef affichait une banderole sur son siège local incriminant les manifestants, au mépris de la présomption d'innocence ; dans ses observations au mémoire de la défense, le procureur indiquait que les inculpés avaient l'habitude des manifestations et donc, forcément, de manier des pneumatiques enflammés...

Face à un tel acharnement et un tel travestissement de la vérité, seule la relaxe est envisageable. Le jugement est mis en délibéré au 1er juin. Si ce jugement était défavorable à nos camarades, la pression devrait encore s'amplifier dans le cadre d'une instance d'appel.

L'UGFF-CGT restera vigilante et continuera à apporter son soutien sans faille à nos quatre camarades. Il en va d'une liberté fondamentale : celle de l'action collective des salariés.

1 - Voir *Fonction Publique* n° 111 d'octobre 2004 et 126 de février 2006.

### STAGES UGFF

15 au 19 Mai :

Formation de Formateurs

19 au 23 Juin :

« la Fonction Publique dans tous ses états »

“ 8 000 autour des quatre ”

